



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
16/10/19	24/10/19	2019/4031
1. Intitulé du projet		
MODERNISATION D'UNE PISCICULTURE AUTORISEE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA COMMUNE DE PROUZEL DANS LA SOMME		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	DOMINIQUE	Prénom
		BENJAMIN
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SALMONICULTURE DE LA SELLE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	DOMINIQUE GERARD, gérant	
RCS / SIRET	4 0 2 7 3 4 4 3 8 0 0 0 1 1	Forme juridique
		SARL
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
1- Installation Classée pour l'Environnement (ICPE) 1 a) Soumis à l'examen au cas par cas Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	ICPE- Rubrique 2130-1 Autorisation. Autorisé à produire 200T par an. Rubrique 4725-2- Déclaration. Stockage de 27.9T d'Oxygène liquide, - Rubrique 2160- Non soumis. Stockage de 51m3 d'aliments,- Rubrique 4331- Non soumis. Stockage de liquide inflammable, 0.88T de fuel. IOTA : 1.2.1.0. Prélèvements par forage dans la nappe d'accompagnement de la Selle de 115m3/h < à 2% du débit de la Selle- Non Soumis. IOTA 3.3.1.0. Mise en eau de zone humide d'une surface < 1000m ² . Non S.	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
<p>Le projet consiste à régulariser les modifications apportées sur le site depuis l'arrêté préfectoral du 18/07/2006 d'une part et de porter à connaissance des modifications envisagées pour la modernisation de la pisciculture d'autre part avant d'envisager une augmentation de la production supérieure à 20T/an qui fera l'objet d'une nouvelle Autorisation Environnementale et donc d'un autre cas par cas. La pisciculture de Prouzel a été créée en 1994 et exploitée par l'EARL Pisciculture de Prouzel jusqu'en 2008, date à laquelle elle a été cédée à la salmoniculture de la Selle basée à Loeuilly.</p> <p>Les équipements envisagés pour moderniser la pisciculture concernent, la modification de la prise d'eau pour l'installation d'un système de dégrillage plus performant de type tambour rotatif, l'installation de 6 silos de stockage d'aliments pour un volume de 51m³, une cuve de stockage de 1000l de fuel, un silos de stockage d'oxygène liquide de 27.9T et enfin la réalisation d'un nouveau canal de production de 900m² en lieu et place d'anciens bassins de production.</p> <p>L'exploitation actuelle respecte les normes de rejets fixées par l'arrêté préfectoral et l'arrêté du 1er avril 2008 fixant les règles techniques applicables aux piscicultures d'eau douces.</p> <p>Le projet est suivi dans le cadre du Plan de Progrès pour la Pisciculture par la DREAL, le DDPP, la DDTM, l'AFB, le Syndicat des Pisciculteurs du Nord, le CIPA et l'ITAVI.</p>		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est, dans un premier temps, de moderniser la pisciculture afin dans un deuxième temps d'augmenter la production pour répondre à la demande croissante du marché des produits de la salmoniculture vers l'exportation.

Pour ce faire, le projet consiste à moderniser l'outil de production via des travaux et mise en place d'équipements permettant :

- 1- d'améliorer les conditions d'élevage et le bien être animal : réfection des bassins d'élevage vétustes non adaptés aux techniques d'élevage moderne, amélioration du système de filtration au niveau de la prise d'eau, installation d'un système d'oxygénation de l'eau via l'injection d'oxygène liquide ayant un meilleur rendement que l'aération mécanique,
- 2- de réduire les rejets vers le milieu naturel pour réduire les impacts environnementaux : mise en place de décanteurs cylindriques en sortie des canaux de production pour récupération d'une fraction des matières en suspension avec élimination vers une filière de traitement des déchets, oxygénation de l'eau avant rejet
- 3- d'améliorer l'intégration du site dans son environnement : réduire les émissions sonores en replaçant les aérateurs mécaniques actuels par l'injection d'oxygène dissous, planter des écrans végétaux en limite de site pour atténuer son impact visuel, aménager une prise d'eau ichtyocompatible qui permet la dévalaison des poissons migrateurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en 2 étapes pour ne pas interrompre la production et limiter l'impact sur le milieu naturel.

Première étape d'une durée de 2 mois : modification de la prise pour installation de 2 tambours rotatifs et d'un canal de défeuillage et de dévalaison ;

Deuxième étape d'une durée de 6 mois : création d'un nouveau canal de production. A l'issue de cette étape les poissons seront transférés vers le nouveau canal de grossissement (annexe 4)

Troisième étape : implantation des silos d'aliment et du système d'oxygénation

Durant la phase travaux les impacts sur le milieu naturel seront limités au maximum :

- Le nouveau canal de grossissement sera construit en lieu et place des anciens pour une surface en eau équivalente,
- la zone de chantier sera isolée par des paplanches et les eaux de pompage décantées avec rejet vers le milieu naturel,
- les déblais excédentaires sont exportés du site vers une filière d'élimination des déchets,

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les bassins de grossissement de la pisciculture seront partiellement rénovés, les autres bassins ne seront rénovés que pour permettre l'augmentation de la production dans le cadre d'une nouvelle autorisation unique, les parties éclosion et alevinage demeurent inchangées.

Les travaux amèneront une amélioration de la qualité de l'eau :

- en entrée : pour l'élevage avec en entrée une meilleure filtration au niveau de la prise d'eau via des tambour rotatifs,
- en sortie : pour le milieu receveur des rejets de la pisciculture grâce à la décantation d'une partie des MES en sortie des bassins et l'oxygénation via des plateformes d'injection avant rejet,

Le projet permet aussi la mise en conformité de la prise d'eau au titre de la continuité écologique via la mise en place d'un dispositif de dévalaison.

Le programme de suivi de la qualité des rejets de la pisciculture dans le cadre de l'autocontrôle est renforcé dans le cadre du Plan de Progré par un suivi des concentrations en moyenne sur 24 h en période de moyennes et basses eaux de manière à conforter les mesures instantanées (Annexe 7).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation au titre des ICPE en date du 17/07/2006 (rubrique ICPE n°2130).
- Un porter à connaissance pour l'utilisation du forage qui alimente l'atelier d'alevinage a été déposé en 2014
- Dépôt le 5 juillet 2019 d'un porter à connaissance à la préfecture de la Somme pour modifications notables apportées à la pisciculture (modification de la prise d'eau, création d'un canal de production, installation d'un silos à oxygène liquide, de silos d'aliments et d'une cuve à fuel)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Création d'un canal de grossissement en béton d'une surface de 900m ² , 1m prof.,	- 4142 m ² de surface total actuel
- Débit dérivé par 2 prises d'eau, Débit forage	- 2 m ³ /s, 115m ³ /h
- Tonnage annuel de production actuel (autorisation du 17/07/2006)	- 200 t/an
- Surface nouvelle prise d'eau	- 265m ²
- Stockage oxygène liquide	- 27.9T
- Stockage aliments	- 51m ³
- Stockage liquide inflammable	- 1000l

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Adresse : Chemin de la
pisciculture 80160 PROUZEL

commune : PROUZEL

Coordonnées géographiques¹

Long. 69 ° 09 ' 60 " 76 Lat. 64 ° 26 ' 56 " 13

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Prouzel lieu dit le Marais : parcelles cadastrales section C n°121,156,157,158,239,286, 287,291

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La pisciculture de Prouzel est autorisée au titre des ICPE depuis 2006
- Une étude d'impact a été réalisée en 1999 pour la demande d'autorisation au titre des ICPE,
- Un porter à connaissance pour l'utilisation du forage qui alimente l'atelier d'alevinage a été déposé en 2014

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone à dominante Humide inventoriée dans le SDAGE 2016-2021 (Agence de l'Eau Artois Picardie)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au-delà de 10km : Directive Habitat -13.5km au Nord-Est – Site FR 2200356 – Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie- Zone Spéciale de Conservation, -13.5km au Nord-Ouest – Site FR 2200355 – Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- 1 forage déjà existant de 115m3/h crée en 1988, implanté peu profondément et à quelques mètres de la rivière afin de bénéficier de l'importante productivité de la nappe de craie du Sénonien affleurante qui accompagnant le cours d'eau de la Selle dans le secteur de Prouzel. L'eau prélevée dans la nappe d'accompagnement est intégralement restituée à la rivière. - 1 forage de secours crée en 1988
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les anciens bassins sont remplacés par 1 long canal de grossissement plus fonctionnels pour une surface en eaux de 900m ² . Les travaux seront conduits en déblais remblai. les matériaux excédentaires d'un volume estimé à 1800m3 (plaques béton des anciens bassins et déblais) seront évacué du site par l'entreprise qui réalise les travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les chemins de circulation entre les nouveaux bassins seront réalisés avec un fond de forme en craie recouverte d'une dizaine de cm de cailloux. le volume de matérielux inerte nécessaire est estimé à environ 100m3.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La dérivation partielle de la Selle pour la pisciculture existe déjà et ne sera pas augmentée. La construction des nouveaux bassins se fait dans l'emprise de la pisciculture actuelle, dans une zone depuis longtemps transformée par la présence de bassins en béton.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture est déjà existante et aucune nouvelle emprise n'est prévue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul risque est lié à mise en place d'un silo à Oxygène. Les normes techniques d'implantation et de fonctionnement seront respectées par l'utilisateur.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondations « Vallée de Somme » approuvé. Le site d'exploitation n'a encore jamais été inondé par les crues de la Selle. la présence du barrage du moulin de Prouzel 1.2km en aval de la pisciculture permet de diriger la décharge des débits excédentaires vers la Selle en cas de crue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic modéré de camions pour chargement et livraison de poissons. Trafic temporaire de livraison de carburant, oxygène liquide, aliments, retrait de déchets Trafic permanent d'engins mobiles dans la pisciculture pour la production.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Source temporaire : générateur de courant, aérateurs des bassins, alarmes Le projet prévoit la réduction des émissions sonores par le remplacement des aérateurs mécaniques par l'injection de l'oxygène directement dans les bassins sans émission sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité piscicole n'est pas caractérisée par de mauvaises odeurs. Pour réduire le risque d'émission de "mauvaises odeurs" les cadavres de poissons sont enlevés quotidiennement et stockés dans des congélateurs d'une capacité de stockage suffisantes en attente de l'enlèvement vers la filière d'élimination.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Faibles émissions lumineuses liées aux éclairages des locaux techniques et véhicules se déplaçant sur le site de nuit.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, sauf en cas d'incendie.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets occasionnels issus de l'aire de lavage des véhicules pour désinfection des camions de transport de poissons. Les produits utilisés à faible concentration sont autorisés pour le rejet en milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- la pisciculture rejette des effluents d'élevage dans le canal de la Moricière. Les eaux dérivées de la Selle et du forage traversent les structures d'élevage et se chargent en matières organiques solides (MES) et dissoutes NH4 +, NO2-, PO4³⁻ principalement et la saturation en oxygène diminue. Les niveaux de rejets sont suivis très régulièrement et enregistrés dans le cadre de l'autocontrôle et du Plan de Progrès (Annexe 7). - Boues extraites des bassins éliminées dans une filière d'élimination agréée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Déchets non dangereux: cadavres de poissons, produit de dégrillage des prises d'eau, emballage de produits non toxiques, - Boues inertes, non dangereuses issues des bassins, - Déchets dangereux : emballage de produits toxiques, résidus du nettoyage des bassins avec produit de désinfection, Tous ces produits seront ramassés et évacués vers des filières d'élimination adaptées et agréées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'exploitation existe déjà, il est cerné par des écrans végétaux boisés déjà développés qui le rendent peu visible. Les nouveaux bassins des silos à Oxygène et de stockage d'aliments seront situés à plus de 100m des habitations des tiers et dissimulés par des écrans boisés déjà implantés qui seront complétés aux abords de la nouvelle prise d'eau. La nouvelle prise d'eau sera bordée d'écrans boisés pour en limiter l'impact.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- La rénovation de la pisciculture est nécessaire pour envisager une augmentation de la production tout en diminuant les impacts de l'activité sur l'environnement tout en améliorant les conditions de travail.
- L'application des nouvelles techniques d'élevage rendues possibles par de nouveaux canaux de grossissement, l'oxygénation des bassins par injection va se traduire par une amélioration de la transformation de l'aliment en biomasse qui aura pour effet de diminuer les rejets métaboliques des poissons dans l'eau et donc la concentration des effluents d'élevage;
- La modification du système de filtration de la prise d'eau se fait sans augmentation du débit dérivé et permet une meilleure filtration des MES en entrée de la pisciculture. Cette modernisation intègre un dispositif pour la dévalaison des poissons migrateurs présents dans la Selle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La pisciculture de Prouzel produit des salmonidés depuis 1994 et bénéficie d'un arrêté au titre des ICPE depuis 2006. Le site n'est pas situé dans un espace naturel sensible et les débits dérivés de la Selle sont intégralement restitués en aval.

Le suivi régulier des effluents de la pisciculture fait apparaître la possibilité d'augmenter la production sur le site à conditions de moderniser les structures d'élevage et les techniques de production afin de préserver l'environnement et en particulier la qualité des eaux de la Selle. Toutes les mesures nécessaires sont envisagées et seront présentées dans le cadre d'un porter à connaissance auprès du préfet pour certifier que la modernisation de la pisciculture apportera toutes les garanties pour la protection de l'environnement. A ce titre, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Partie 6.1. Emissions

ANNEXE 7 : Qualité de l'eau et suivi de la pisciculture de Prouzel (contrôles et autocontrôles du site)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Prouzel

le,

24/10/2019

Signature

